

**Le 21 mai 2009**

## **Dépréciations — Décision provisoire sur le programme de travail de l'IFRIC**

L'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) a publié aujourd'hui le compte rendu de sa réunion du 7 mai 2009 dans [IFRIC Update](#).

L'IFRIC prend une mesure inhabituelle en attirant l'attention des parties intéressées sur une des décisions provisoires sur son programme de travail relative aux exigences actuelles en matière de dépréciation, en raison de l'importance particulière qu'elle revêt dans la conjoncture actuelle. L'IFRIC a reçu une demande de clarification du sens de l'expression «importante ou prolongée» et de l'interprétation à donner à cette expression, utilisée dans les dispositions actuelles des IFRS visant la dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon ces exigences, l'entité est tenue de comptabiliser une dépréciation en cas de baisse de valeur «importante ou prolongée».

Pour donner suite à cette demande, l'IFRIC a examiné la question lors de sa réunion de mai. Il s'est dit inquiet de ce qu'une part de la diversité observée en pratique résulte de certaines applications des exigences en matière de dépréciation qui s'écartent de la norme. L'IFRIC a pris la décision provisoire de ne pas ajouter le sujet à son programme de travail du fait que l'IASB a accéléré l'élaboration d'une norme visant à remplacer l'IAS 39. Dans sa décision provisoire, il a toutefois fait état de certaines applications non conformes aux exigences et exprimé ses conclusions à leur égard.

Selon la procédure officielle, les conclusions de l'IFRIC (y compris les raisons pour ne pas ajouter le sujet à son programme de travail) sont provisoires. La date limite de réception des commentaires est le 22 juin. Les commentaires doivent être soumis par courriel à : [ifric@iasb.org](mailto:ifric@iasb.org).

Les commentaires reçus seront examinés lors de la prochaine réunion de l'IFRIC, en juillet 2009.